



Tous acteurs de votre santé

# LIVRET D'ACCUEIL





# BIENVENUE À L'HÔPITAL PRIVÉ D'ÉVRY CENTRE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE CHAMPS - ÉLYSÉES



Madame, Monsieur,

Vous allez séjourner dans notre établissement en vue d'une hospitalisation complète ou de jour.

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers, sont heureux de vous y accueillir. Autour d'un plateau technique performant associé à un environnement hôtelier de qualité, soyez assuré(e) que tout sera mis en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, notre établissement s'est engagé dans une démarche qualité. L'établissement a été certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

Les médecins et le personnel vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un séjour répondant à vos attentes et un prompt rétablissement.

La direction

Almaviva Santé est un groupe d'établissements privés qui jouit d'un très bon ancrage local en région Sud, en Ile-de-France, en Corse et au Canada, ainsi que d'une excellente réputation dans tous les domaines chirurgicaux.

Almaviva Santé propose des prises en charges médicales et chirurgicales dans les disciplines suivantes : Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO), Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR), Dialyse, Radiothérapie et Hospitalisation à Domicile.

Visant une qualité de soins optimale, les établissements d'Almaviva Santé ont su développer leurs complémentarités médicales, techniques et administratives pour tisser un réseau de soins performant et offrir aux patients une prise en charge globale alliant qualité, confort et sécurité.

Nos équipes s'engagent au quotidien pour offrir à chaque patient toutes leurs compétences.  
Être acteur de votre santé est notre priorité !

La vision d'Almaviva Santé repose sur quatre valeurs fortes portées conjointement par tous les professionnels du groupe : la Bienveillance, la Réactivité, l'Engagement et la Culture Qualité.

Notre établissement porte les valeurs d'Almaviva Santé auquel il appartient.

Pour plus d'informations :

**Notre site web : [www.almaviva-sante.com](http://www.almaviva-sante.com)**

**Facebook : <https://www.facebook.com/almavivasante>**

**Twitter : <https://twitter.com/AlmavivaSante>**

## SOMMAIRE

Le Centre .....	4
Situation géographique .....	4
Les Soins Médicaux et de Réadaptation .....	5
Le Plateau Technique Associé .....	7
Les équipements de pointe .....	9
Votre Admission .....	10
Votre Séjour .....	12
Votre Sortie .....	17
Droits et Devoirs .....	19
Qualité et Gestions des Risques .....	24
Charte Patient.....	26
Moyens Accès .....	4 <sup>e</sup>



## PRINCIPALES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

Standard :	01 69 47 63 63
Fax Hospitalisation complète	01 69 47 63 50
Régulation Hospitalisation complète :	01 69 47 63 65
Régulation HDJ :	01 60 87 86 26
Secrétariat Hospitalisation complète :	01 69 47 63 86
Secrétariat HDJ :	01 69 43 63 92
Secrétariat de Direction :	01 60 87 87 72
Services CRF d'hospitalisation	
CRF 1 :	01 69 47 63 51
CRF 2 :	01 69 47 63 52
CRF 3 :	01 69 47 63 53
CRF 4 :	01 69 47 63 94
CRF 5 :	01 60 87 86 36

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE



### **L'Hôpital Privé d'Evry Est constitué de :**

- La Clinique de L'Essonne : Médecine Chirurgie Obstétrique
- Le Centre de Rééducation Fonctionnelle des Champs-Elysées : Soins Médicaux et de Réadaptation spécialisé en rééducation neurologique et locomoteur.

Situé au Sud-Est de la région Île-de-France, à 28 km au sud de Paris, l'Hôpital Privé d'Evry est situé à l'angle de la rue de la Clairière et du boulevard des Champs Elysées.



# PLAN DE L'HÔPITAL PRIVE D'EVRY



## Bâtiment C :

**Rez-de-chaussée** : Accueil, Admissions, Hôpital de Jour, Régulation, Plateau Technique de Rééducation (kinésithérapie, ergothérapie, sport, balnéothérapie), Consultations médicales

**Niveau 1** : Service de Soins chambre 101 - 132, Service Social

**Niveau 2** : Service de Soins chambre 201 - 232, Psychomotricité

**Niveau 3** : service de Soins chambres 301 - 322, Appartement thérapeutique, Salon des familles

## Bâtiment B :

**Rez-de-chaussée** : Unité Médico-chirurgicale de Consultations non programmées, Podologie, Consultations (Pédiatrie, Cardiologie, Rhumatologie, Plaie/cicatrisation, Doppler)

**Niveau 1** : Ambulatoire - Bloc Opératoire

**Niveau 2** : Service de Gynécologie-obstétrique, Mammographie (Santé Médecine Service, nutritionniste)

**Sous-sol** : IRM, Scanner, plateau de Rééducation

## Bâtiment A :

**Rez-de-chaussée** : Accueil, Admissions, Laboratoire d'analyse, Consultations (Chirurgie Viscérale et Digestive, Chirurgie Orthopédique, Chirurgie Vasculaire, Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique, Stomatologie, Urologie, EMG, Anesthésie), Radiologie/échographie/mammographie (Imagerie Médicale 91)

**Niveau 1** : Maternité

**Niveau 2** : Chirurgie

Consultations (Ophtalmologie, Neurologie)

**Niveau 3** : Service de Soins CRF, 5 chambres 301 - 332

**Niveau 4** : Service de Soins CRF, 4 chambres 401 - 424 plateau de rééducation

Hôpital Privé d'Evry

1-5 Rue de la Clairière - 91000 Evry-Courcouronnes

## LES SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION



Le Centre reçoit des patients à la suite d'un séjour hospitalier ou sur demande de leur médecin traitant, ou médecins spécialistes pour assurer leur réadaptation. Le maintien ou le retour à l'autonomie constitue l'un des principaux objectifs d'un séjour en soins médicaux et de réadaptation.

Le Centre possède une équipe de rééducation pluridisciplinaire qui est au cœur de la prise en charge de nos patients. Ainsi, elle peut présenter une prise en charge optimale de l'arrivée à la sortie du patient.

**Le Centre dispose de 152 lits et 65 places en Hôpital de Jour (HDJ).**

### LES PRINCIPALES SPÉCIALITÉS TRAITÉES SONT NOTAMMENT

L'établissement de soins médicaux et de réadaptation est spécialisé dans la prise en charge des affections neurologique et de l'appareil locomoteur.

Grâce à une prise en charge pluridisciplinaire adaptée, le Centre de Rééducation Fonctionnelle vous propose un accompagnement pour finaliser votre projet de vie en lien avec votre projet de soins personnalisés construit dès l'entrée avec une équipe pluridisciplinaire.



**Notre équipe pluridisciplinaire Est composée de :**

- Médecins MPR (Médecine Physique et de Réadaptation)
- Médecins généralistes
- Directrice des soins
- Responsable Unité des Soins
- Responsable Médicotechnique
- Infirmiers
- Aides-soignants
- Kinésithérapeutes
- Enseignant APA
- Ergothérapeutes
- Orthophonistes
- Neuropsychologues
- Assistants sociaux
- Psychologue
- Psychomotricien
- Orthoptiste
- Diététicienne



- **Le réseau NEPALE** : il s'agit d'un réseau de Santé Tri-thématique (cancérologie, gériatrie, soins palliatifs) constitué de professionnels médicaux, sociaux et psychologiques, de la ville et de l'hôpital, réunit autour d'un patient. Cette équipe intervient en coopération avec les soignants du domicile et de l'hôpital référent du patient, dans tous les lieux de vie : Domicile Indépendant, Établissements d'Hébergement pour personnes âgées (EHPAD), les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou encore les Foyers d'accueil médicalisés, l'établissement d'hébergement médico-sociaux, résidences autonomie.
- **Le réseau de santé SPES** met à la disposition des patients, des professionnels libéraux et institutionnels sur l'infra-territoire sud de l'Essonne son équipe de coordination et d'appui spécialisé composée de médecins, d'infirmiers, de travailleurs sociaux, de psychologues et d'administratifs pour gérer les problèmes spécifiques liés aux pathologies graves et/ou chroniques en situation de complexité médicale et/ou psycho-sociale. La démarche du réseau est fondée sur le respect de la personne, de ses droits et de ses souhaits. Leur intervention est entièrement gratuite car prise en charge par l'Agence Régionale de Santé.
- **Le réseau « 3C IDF »** permet d'assurer une prise en charge globale et de fluidifier le parcours du patient à tous les stades du cancer.
- **Le réseau avec le CHSF et l'Hôpital Bicêtre** (Assistante Publique Hôpitaux de Paris AP-HP) : ces établissements et le CRF ont développé un partenariat pour assurer la prise en charge des patients adultes relevant de pathologies neurologiques. Cette collaboration est établie en vue de renforcer les échanges, d'améliorer la qualité de la prise en charge et de la continuité des soins des patients nécessitant des soins de rééducation/réadaptation.

## LE CRF CHAMPS ELYSÉES DISPOSE DE :



- **Deux plateaux de kinésithérapies** : plateforme de posturologie, isocinétisme, arthromoteurs, barres parallèles, couloir de marche suspendue...
- **Deux plateaux d'ergothérapie** : cuisine thérapeutique, réalisation d'orthèses thermoformées, divers activités manuelles, éducation robotisée du membre supérieur...
- **Deux plateaux en Activités Physiques Adaptées** : appareil de renforcement musculaire, tapis de marche, vélos, sarbacane, Isocinétisme, Motomed...
- **D'une balnéothérapie**
- **D'un Pelvi-Center**



## LE PÔLE RÉÉDUCATION



Le Centre possède une équipe de rééducation pluridisciplinaire qui est au cœur de la prise en charge de nos patients. Ainsi, elle peut présenter une prise en charge optimale de l'arrivée à la sortie du patient. Le pôle de rééducation est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

### **LE KINÉSITHÉRAPEUTE, L'ENSEIGNANT EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (EAPA), L'ERGOTHÉRAPEUTE ET LE PSYCHOMOTRICIEN**

L'équipe de rééducation est spécialisée dans la prise en charge de l'appareil locomoteur et neurologique. Elle évalue les déficiences et les incapacités et assure une prise en charge rééducative en lien avec votre projet de soins personnalisé.

### **L'ORTHOPHONISTE**

L'orthophoniste intervient sur prescription du médecin référent notamment lors de troubles du langage, de la parole, des praxies et de la déglutition.

### **LE NEUROPSYCHOLOGUE**

Le Neuropsychologue intervient sur demande du médecin de rééducation notamment pour évaluer et rééduquer les fonctions cognitives.

### **L'ORTHOPTISTE**

L'orthoptiste intervient sur prescription du médecin de rééducation pour réaliser des bilans orthoptiques et travailler autour des troubles visuels.

### **LE PSYCHOLOGUE**

Le psychologue vous accompagne dans vos démarches et intervient dans le cadre de la réalisation de votre projet de vie et la prise en charge de vos soins durant votre séjour.

### **L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E)**

L'assistant(e) social(e) informe et accompagne les patients ainsi que les familles sur l'organisation de la sortie d'hospitalisation en lien avec leur projet de vie.

# LES ÉQUIPEMENTS DE POINTE



## 1 - SimuLatEur dE Conduite :

Permet d'évaluer si le patient est apte à la conduite et s'il est nécessaire d'adapter le poste de conduite.



## 2 - tapis Anti-Gravité aLteR G :

Permet une rééducation et un entraînement sans douleur et en toute sécurité grâce à un système de différence de pression d'air qui permet de retirer jusqu'à 80% du poids du corps.



## 3 - CasquE dE RéaLité VirtuELLE KinE quantum:

Dispositif d'affichage qui permet de mettre dans différentes situations le patient (travail d'équilibre, de coordination, de renforcement musculaire...) dans une optique de rééducation ludique d'immersion totale.



## 4 - BaLnéothÉrapiE :

La balnéothérapie est l'ensemble des soins et traitements dans l'eau douce. La balnéothérapie aide à soulager les douleurs, à diminuer les contraintes exercées sur les articulations et à détendre et assouplir les muscles. Elle est bénéfique également à la reprise d'appui.



## 5 - LE dispositif dE tHérapiE miroir ivs3 dEssintEy :

Permet d'accélérer la rééducation des membres supérieurs Post AVC et de traiter les douleurs des membres fantômes après une amputation, algodystrophie.



## 6 - La tEcHnoLoGiE dE L'iSocinétisme :

La rééducation isocinétique est une méthode d'évaluation et de rééducation de la force musculaire. L'appareil isocinétique permet de travailler de manière très précise les muscles pour un renforcement efficace et rapide.



## 7 - armEo :

L'équipement ARMEO est un dispositif de rééducation précoce qui combine une fonction de guidage ergonomique et réglable du membre supérieur déficient et permet des exercices de thérapie interactive.

# VOTRE ADMISSION



Comme dans tout établissement hospitalier, vous devez accomplir certaines formalités administratives lors de votre arrivée. Le bureau des admissions est à votre disposition pour vous aider à accomplir vos démarches et vous fournir toutes les informations utiles à votre séjour.

## LES Horaires d'ouverture de L'accueil

Du lundi au vendredi : de 7h30 à 20h du lundi au vendredi, le samedi de 8h à 18h30 et le dimanche de 10h à 18h.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

L'ensemble du personnel mettra tous les moyens nécessaires à votre prise en charge, à votre prompt rétablissement ainsi qu'à la qualité de l'accueil et de vos soins.

- Votre admission nous permet d'accomplir toutes les formalités nécessaires à votre hospitalisation et d'activer votre dossier médical informatisé de l'Hôpital Privé d'Evry.
- Une fois les formalités administratives accomplies, le bureau des admissions vous remettra votre livret d'accueil, éventuellement votre code d'accès wifi ; et la liste des documents à fournir si nécessaire.
- À votre arrivée, vous serez accueilli(e) par le personnel soignant du service où vous serez admis(e).
- Un bracelet d'identification vous sera remis après vérification de l'exactitude des renseignements inscrits.

## LES FORMALITÉS D'ADMISSION



### Les documents à fournir sont Les suivants :

- Carte nationale d'identité
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Chèques de caution (séjour, Télévision...)
- Coordonnées de personne à prévenir

### Pensez également à apporter :

- Vos Examens biologiques et radiographies
- Vos ordonnances
- Votre traitement habituel
- Votre compte rendu hospitalisation ou CR médical

Si vous ne présentez pas toutes les pièces nécessaires, votre admission pourra être reportée.



## LES MINEURS ET MAJEURS PROTÉGÉS :

Le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale doit (doivent) signer l'autorisation de pratiquer les soins et interventions.

### Si vous êtes concerné(e), documents à fournir :

- Votre attestation de droits à la CMU (Couverture Médicale Universelle) ou votre carte d'AME (Aide Médicale de l'État).
- En cas d'accident du travail : la feuille d'accident du travail délivrée par votre employeur.
- Votre carnet de soins gratuits (pour les anciens combattants).
- Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'UE : la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire E112.
- Si vous êtes ressortissant d'Algérie : le formulaire SE 352.
- Si vous ne disposez pas d'une prise en charge ou si vous êtes ressortissant d'un pays n'ayant pas de convention avec la France, vous réglerez la totalité du séjour.

### Les mineurs et majeurs protégés

Le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale doit (doivent) signer l'autorisation de pratiquer les soins et interventions dans le livret de pré-admission. Leur présence est obligatoire durant le séjour (décret du 17/01/74).

Pour les mineurs, munissez-vous des CNI des 2 parents et du livret de famille.

L'hospitalisation d'un majeur protégé ne peut se faire qu'avec le consentement du représentant légal. (*articles 488 et suivants du Code Civil*).

## VOTRE IDENTITÉ = VOTRE SÉCURITÉ

Dans le cadre des règles d'identitovigilance, conformément à l'article L162-21 du Code de la Sécurité Sociale, nous vous demandons de présenter obligatoirement aux agents du bureau des admissions une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, ou titre de séjour).

L'ensemble de ces justificatifs nous permet de sécuriser le dispositif d'identitovigilance afin d'éviter toute erreur ou homonymie.

Par ailleurs, un bracelet d'identification vous sera posé dès votre entrée et doit être conservé durant tout votre séjour.

# VOTRE SÉJOUR



Après avoir constitué votre dossier d'admission au bureau des entrées, vous êtes pris(e) en charge par l'équipe soignante et conduit dans votre chambre.

## **ACCOMPAGNANTS (UNIQUEMENT POUR LES PERSONNES EN FIN DE VIE)**

La présence d'un membre de votre famille est possible la nuit si vous êtes en chambre particulière. Un accompagnant peut également prendre ses repas avec vous. Pour cela, adressez-vous au personnel du service (tarifs affichés au bureau des admissions). Au moment des soins, il peut être demandé à l'accompagnant de sortir de la chambre. Merci de respecter cette consigne pour le respect de l'intimité.

## **CHAMBRE**

Les chambres sont à 1 ou 2 lits. Elles sont dotées d'un cabinet de toilette avec wc, de paravents pour les chambres doubles et d'un téléviseur. Pour les besoins du service, le Centre se réserve le droit de procéder à des changements de chambre. Nous vous remercions de votre compréhension.

## **CHAMBRE PARTICULIÈRE**

Pour répondre à votre besoin de confort, nous vous proposons des espaces privés/chambres personnelles dont les tarifs sont affichés au bureau des admissions. Pour cela, manifestez votre souhait au moment de votre préadmission. La direction ne peut s'engager formellement à vous hospitaliser en chambre particulière même si vous l'avez réservée. Ces chambres étant en nombre limité, l'une d'entre elles vous sera attribuée en fonction des disponibilités.

Dans l'éventualité où votre mutuelle ne couvrirait pas cette prestation, vous aurez à en acquitter le montant restant.

## **COIFFEUR**

Une coiffeuse intervient sur rendez-vous dans l'établissement. Rapprochez-vous du personnel soignant pour plus de renseignements.

## **COURRIER**

Le courrier adressé aux patients est distribué quotidiennement (sauf le week-end) en fin d'après-midi. Vous pouvez remettre votre correspondance pré-timbrée au secrétariat qui en assurera la transmission à la Poste.

## **CULTE**

Sur demande faite à l'infirmière du service, vous pouvez bénéficier de la visite d'un ministre du culte de votre choix.

## **HÔTELLERIE**

Un gouvernant coordonne l'équipe de service hospitalier. Cette équipe veille à la propreté et à l'hygiène de votre chambre et des locaux communs. Elle assure la distribution de vos repas en collaboration avec les équipes paramédicales.



## HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

L'Hôpital Privé d'Evry met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux et les plantes en terre sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Avant votre hospitalisation, prévoyez vos effets personnels : sous-vêtements, pyjama, robe de chambre, pantoufles, trousse de toilette, serviettes et gants, mouchoirs.

## IDENTITÉ

Ne soyez pas étonné(e) qu'à chaque étape de votre prise en charge, votre identité soit vérifiée pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés.

À votre arrivée au sein de l'unité de soins, un bracelet d'identification vous sera posé par un soignant. Ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil. Soyez vigilant(e) sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.

## INTERNET

Un accès wifi vous est proposé. Rapprochez-vous du personnel d'admission pour en bénéficier.

## INTERPRÈTES

Vous avez la possibilité d'être mis(e) en relation avec une personne parlant votre langue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel soignant de votre service.

## LINGE ET TENUE

Nous vous demandons de ne pas circuler en dehors des étages en pyjama ou en robe de chambre. Une tenue vestimentaire décente est demandée aux patients circulant à l'intérieur de l'Hôpital Privé d'Evry. L'établissement n'assure pas l'entretien du linge personnel.

Il est interdit de laver du linge dans les chambres.

## MÉDICAMENTS

Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission dans l'Hôpital Privé d'Evry, vous devez impérativement le signaler au personnel infirmier et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication peut entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses). Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous. Ils vous seront restitués lors de votre sortie.

Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de l'Hôpital Privé d'Evry.

Toutefois, si des médicaments de votre traitement « de ville », maintenus pendant l'hospitalisation, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité (jusqu'à réapprovisionnement) d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.

## PARKING

Le parking de l'Hôpital Privé d'Evry est payant.

L'Hôpital Privé d'Evry décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration. Merci de respecter le sens de circulation ainsi que les places réservées aux personnes à mobilité réduite. Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, vous pouvez demander à votre accompagnant de vous déposer devant l'entrée principale du Centre de Rééducation Fonctionnelle.

## PERMISSIONS THÉRAPEUTIQUES

Il est interdit de quitter l'établissement sans l'autorisation du médecin responsable. Des permissions pourront être accordées à la journée ainsi que des week-ends thérapeutiques. En aucun cas le patient ne doit utiliser son véhicule personnel durant son séjour (Cf. règlement intérieur du patient en annexe).

## PERSONNEL

Le personnel paramédical est placé sous l'autorité de la Directrice des Soins. Les différentes catégories de personnel se reconnaissent à leurs tenues de couleurs différentes. Chaque personne est également identifiée par un badge indiquant son nom et sa qualification.

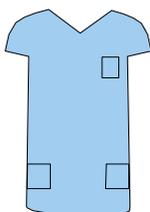
Ce personnel est à votre disposition mais non à votre service, nous vous remercions d'y penser.



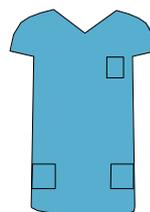
Secrétaire  
médicale  
Tenue civile



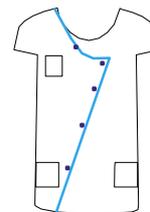
Médecin, Cadre de santé,  
Neuropsychologue,  
Assistante sociale,  
Psychologue  
Orthophoniste  
et Orthoptiste  
Blouse blanche



IDE  
Haut bleu ciel,  
pantalon blanc



Kinésithérapeute,  
ergothérapeute, APA  
Haut turquoise,  
pantalon blanc



Bionettoyage  
tenue bleue et  
pantalon blanc

## PRÉVENTION DES CHUTES

Le risque de chute est important dans un Centre de Rééducation Fonctionnelle. Pour l'éviter, il vous est conseillé de faire appel au personnel si nécessaire et de ne pas vous mettre en danger dans les situations suivantes : transfert lit/fauteuil, lever, déplacements, etc. De plus, veillez au port de chaussures adaptées.

## PROTHÈSES

Si vous souhaitez garder vos prothèses (auditives, dentaires et verres de contact) et/ou vos lunettes durant votre séjour, pensez à apporter une boîte de rangement ou à en demander une au personnel qui prendra soin de l'étiqueter à votre nom au préalable.

Nous vous déconseillons de les déposer dans un mouchoir, une compresse ou tout autre support susceptible d'être jeté. La responsabilité de l'Hôpital Privé d'Evry ne saurait être engagée en cas de perte ou de détérioration de ces objets.

## REPAS

Élaborés avec le plus grand soin, les menus tiennent compte des prescriptions médicales relatives à votre état de santé et sont établis par une diététicienne et nutritionniste. Si vous suivez un régime, veuillez le signaler à l'infirmier(e) dès votre arrivée.

Afin de respecter intégralement les prescriptions médicales et de maîtriser au mieux l'hygiène alimentaire, les patients ne sont pas autorisés à apporter des boissons et de la nourriture provenant de l'extérieur.

La consommation de boissons alcoolisées est formellement interdite dans l'établissement.

Des distributeurs de boissons chaudes, fraîches et snacks sont à votre disposition au rez-de-chaussée et au 3<sup>ème</sup> étage du Centre.

## SÉCURITÉ

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans les chambres.

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

## SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans tout le Centre. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter. En cas de non-respect, la direction se réserve le droit de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion du patient, en accord avec l'équipe médicale.

## SURVEILLANCE

Le personnel soignant est présent 24h/24, vous pouvez en permanence faire appel à eux en cas de besoin, grâce à des sonnettes situées, à votre disposition, à la tête de votre lit et dans la salle de bain.

## **TABAC**

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer et de vapoter au sein de l'établissement et de ses annexes. Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

## **TÉLÉPHONE**

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier de l'ouverture de ligne du téléphone fixe en composant le code personnel qui vous sera attribué par le bureau des admissions. Le montant de vos communications téléphoniques consommées vous sera facturé à votre sortie. Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de placer votre mobile en mode silencieux. Au sein du Plateau Technique, l'utilisation du mobile est interdite.

## **TÉLÉVISION**

Chaque chambre est équipée d'une télévision. L'accueil vous fournira une télécommande contre un chèque de caution, qui vous sera rendu lorsque la télécommande sera restituée.

## **TRANSPORT ET CONSULTATIONS EXTERNES**

Tous les transports (consultations extérieures, permissions, sorties ou retours à domicile, etc.) sont régulés par le secrétariat médical. Le médecin définit le mode de transport (ambulance, VSL, taxi) en fonction de votre état de santé et signe le bon de transport. Certains transports peuvent cependant demeurer payants.

## **VALEURS**

Évitez de garder des sommes d'argent importantes, des bijoux, etc. La direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol. Nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur contre un reçu, dans le coffre aux admissions ou de les mettre sous clé dans le placard de votre chambre. Vous pourrez les retirer lors de votre sortie ou durant votre séjour, aux heures ouvrables.

## **VISITES ET VISITEURS**

Pour faciliter les soins et préserver l'intimité des patients, les visites sont interdites le matin. Elles sont autorisées tous les jours de 14h à 20h, en dehors des séances de rééducations sauf avis médical. Tout accompagnant ou visiteur doit quitter la chambre au moment des soins.

Pour la tranquillité des patients, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs à deux personnes à la fois. Pour une question d'hygiène et de repos l'accès aux chambres est interdit aux enfants de moins de 12 ans. Des Salons au CRF 3, CRF 4 et CRF 5 sont à disposition des familles.

Des sièges sont à la disposition des visiteurs qui sont priés de ne pas s'asseoir sur les lits. Le patient, sa famille et ses visiteurs sont responsables des objets, mobiliers et literie qui lui sont confiés. Tout dégât occasionné sera réparé à leur frais.

L'accès du plateau technique de rééducation est interdit aux visiteurs et aux familles.



## VOTRE SORTIE



La date de votre départ est décidée par le médecin. C'est le secrétariat médical qui organise votre départ en coordination avec les équipes : au domicile, vers un autre établissement de santé plus adapté etc., et le moyen de transport adapté à votre état de santé.

Une copie des informations concernant les éléments utiles à la continuité des soins (ordonnances, comptes-rendus, examens éventuels...) vous est remise directement. Le jour voire la veille de votre sortie, vous-même ou l'un de vos proches devez vous présenter au bureau des admissions/sorties afin d'accomplir les formalités administratives suivantes :

- Vérifier et compléter éventuellement votre dossier administratif.
- Régler les frais d'hospitalisation à votre charge. Une facture acquittée vous sera remise.
- Retirer les bulletins d'hospitalisation précisant la durée de votre séjour. Ils sont destinés à votre employeur et à votre caisse d'assurance maladie.

Les documents de sortie concernant votre hospitalisation (ordonnances, comptes-rendus, examens éventuels, questionnaire de satisfaction, ...) vous sont remis par l'infirmière. Une copie sera adressée à l'établissement d'amont ainsi qu'à votre médecin traitant.

### **SORTIE D'UN MINEUR OU MAJEUR SOUS TUTELLE**

Pour tout patient mineur, la sortie devra se faire en présence du ou des parents ayant l'autorité parentale ou du tuteur légal. Prévoir la présence de deux adultes (un conducteur et un accompagnant).

### **SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL**

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé. Vous devez donc signer un formulaire de décharge mentionnant que vous avez eu connaissance des dangers de cette sortie prématurée.

## LES FRAIS D'HOSPITALISATION

Le coût de l'hospitalisation varie en fonction de l'acte dont vous bénéficiez et du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

Si vous êtes assuré(e) social(e) :

Les frais pris en charge par l'Assurance Maladie	Les frais qui restent à votre charge
Les frais d'hospitalisation sont directement pris en charge à <b>80%</b> par votre CPAM.	<b>Le forfait journalier</b> (qui représente la participation financière des patients aux frais d'hébergement et d'entretien liés à une hospitalisation de plus de 24 h) il est dû chaque jour, y compris celui de la sortie. Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 il est fixé à <b>20€/jour</b> . Les frais supplémentaires de <b>séjour et de confort personnel</b> (chambre particulière, téléphone, télévision...)
La CPAM peut prendre en charge 100% des frais d'hospitalisation en cas d'intervention chirurgicale importante, d'accident du travail, affection de longue durée, invalidité, grossesse, maternité...	

## LES FRAIS DE TRANSPORTS MÉDICALISÉS

Si votre état de santé le nécessite, le médecin établit une prescription de transport. Ce document vous permet le remboursement éventuel, par votre CPAM et/ou votre mutuelle, des frais facturés.

Vous pouvez être exonéré(e) du paiement de ces frais restant à votre charge selon votre cas, ou être remboursé(e) par votre mutuelle si vous en possédez une. N'hésitez pas à demander des renseignements à la secrétaire médicale de votre service d'hospitalisation ou consultez le site de l'Assurance Maladie : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr). Si au cours d'une hospitalisation, un transport vous est prescrit pour une permission de sortie pour convenance personnelle, le transport sera à votre charge.

Si vous n'êtes pas assuré(e) social(e) ou si ne pouvez pas justifier de vos droits, une provision du coût de votre hospitalisation vous sera demandée.

## VOTRE SATISFACTION

### • Questionnaire de sortie

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers, nous vous encourageons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis lors de votre sortie. Celui-ci est à remettre à la responsable du service ou à déposer dans l'urne présente dans le service.

### • e-Satis

Par ailleurs, le Ministère de la Santé demande aux établissements de santé de réaliser une mesure de la satisfaction des patients hospitalisés. Nous vous encourageons à compléter le questionnaire en ligne du Ministère de la santé appelé e-SATIS. Il est destiné à recueillir vos appréciations sur les conditions de votre séjour et de votre prise en charge au sein de notre établissement et mesure votre satisfaction. Vos suggestions et vos critiques nous sont précieuses pour améliorer la qualité de nos services.

Concrètement entre 2 et 10 semaines après votre sortie, vous serez invités par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via le questionnaire e-Satis en ligne. Il vous suffira de cliquer sur le lien pour répondre au questionnaire de satisfaction. Ce questionnaire est totalement anonyme.

### • Merci Docteur

Afin de recueillir votre satisfaction sur votre prise en charge au sein de l'Hôpital Privé d'Evry, un mail vous sera envoyé, il vous suffira de cliquer sur le lien pour répondre à cette enquête de satisfaction.



## DROITS & DEVOIRS



### ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'Hôpital Privé d'Evry s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé. Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de l'Hôpital Privé d'Evry. La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication. Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction de l'Hôpital Privé d'Evry, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

### MODALITÉS DE CONSERVATION DES DOSSIERS

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical. Votre dossier est informatisé. Le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour.

Pour les mineurs, le délai est allongé jusqu'au 28<sup>ème</sup> anniversaire du patient. La Direction de l'Hôpital Privé d'Evry veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour.

### ASSOCIATIONS

Des associations sont spécialisées pour des problèmes qui peuvent vous toucher et auxquelles adhèrent nos représentants des usagers. Si vous souhaitez les contacter, la liste est disponible à l'accueil de l'Hôpital Privé d'Evry.

## **BIENTRAITANCE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE**

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé). Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

## **LUTTE CONTRE LA DOULEUR**

« Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées.

Toute personne a le droit d'avoir une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté » article L.1110-5 du Code de la santé publique. N'hésitez pas à exprimer votre douleur.

En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Le Comité de Lutte contre la douleur a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en oeuvre d'actions dans ce domaine.

## **LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS**

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections associées aux soins, il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène composée de personnel spécialisé dans ce domaine.

La prévention des infections associées aux soins est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

## **DON D'ORGANES ET DE TISSUS**

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel.

Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée.

Il est donc important en amont que votre choix puisse être connu de vos proches.

Pour toutes questions : [www.dondorganes.fr](http://www.dondorganes.fr) ou [www.agence-biomedecine.fr](http://www.agence-biomedecine.fr)

## **COMMISSION DES USAGERS (CDU) & REPRÉSENTANTS**

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches (décret n°2016-726 du 01/06/2016). Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la Direction ou en envoyant un mail à : [contact.evry@almaviva-sante.com](mailto:contact.evry@almaviva-sante.com).

La liste nominative des membres de la CDU avec le nom des représentants des usagers et les associations auxquelles ils adhèrent est consultable par affichage au sein de l'établissement.

Vous pouvez également retrouver sur le site internet de la clinique le détail des rôles et missions de la CDU, ainsi que les résultats des enquêtes de satisfaction.

## EXAMENS DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, ou si vous pensez avoir vécu un évènement indésirable nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné.

Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez demander à rencontrer la Direction des Soins ou la Direction, ou tout autre responsable.

Vous pouvez, au cours de cet entretien, remplir une fiche de réclamation.

Si vous préférez, vous pouvez exprimer vos avis, remarques, propositions ainsi que vos griefs et réclamations sur la prise en charge dont vous bénéficiez au travers du questionnaire de sortie ou en adressant un courrier à l'Hôpital Privé d'Evry.

La personne contactée veillera à ce que votre plainte soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Elle fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU.

N'attendez pas qu'une inquiétude ou une incompréhension s'installe. Tout le personnel médical, paramédical et administratif de la Clinique s'efforcera de répondre à vos questions et attentes.

## MÉDIATEUR À LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- Soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)
- Soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

## DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance. Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. A tout moment et par tous moyens, elles sont modifiables ou annulables. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge dans l'établissement.

Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins - dont votre personne de confiance. Pour ce faire, nous vous conseillons de vous rapprocher du responsable du service.

## **INFORMATION ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ**

La Loi du 4 mars 2002 a réglementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés.

Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission. Votre consentement est fondamental, il vous sera demandé. Vous pourrez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

## **INFORMATIONS SUR UN DOMMAGE ASSOCIÉ AUX SOINS**

Pour le cas où vous seriez ou si vous vous estimiez victime d'un dommage imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins, une information sur les circonstances ou les causes du dommage vous sera donnée par un professionnel de santé en exercice au sein de l'établissement.

Cette information vous sera délivrée au plus tard dans les quinze jours suivant la découverte du dommage ou à votre demande expresse au cours d'un entretien durant lequel vous pourrez vous faire assister par une personne de votre choix.

## **NOUS PROTÉGEONS VOS DONNÉES PERSONNELLES**

Nos équipes et vos représentants, sont formés aux bonnes pratiques de protection des données personnelles. Nous ne collectons, au moment de l'admission et de l'accueil dans les services de soins, que les informations nécessaires à votre prise en charge. Nous sécurisons l'accès, l'intégrité et la disponibilité de votre dossier patient (en papier ou sur les logiciels) par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles.

Nous veillons à la conformité des acteurs internes ou externes qui interviennent, sur vos données personnelles, lors de votre parcours patient. Nous conservons vos données dans le respect des réglementations.

Vous pouvez exercer les droits tenant à votre situation (accès, rectification, opposition, effacement, limitation, portabilité), auprès de notre délégué à la protection des données : [dpo.groupe@almaviva-sante.com](mailto:dpo.groupe@almaviva-sante.com)

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Pour en savoir plus, toutes nos informations sont à disposition sur le site internet de l'établissement, à la rubrique « Protection des données ».

Nous mettons en œuvre les traitements conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

## **L'IDENTITÉ NATIONALE DE SANTÉ (INS)**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les personnes nées sur le sol français et/ou bénéficiaire de l'assurance maladie dispose d'un INS. L'INS c'est l'identité nationale de santé.

Il se compose de votre numéro de sécurité sociale + vos traits d'identité de l'état civil. Il permet de : sécuriser le référencement de vos données de santé, favoriser l'échange et le partage et améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge.

## **DOSSIER MÉDICAL PARTAGE ET ÉCHANGE DE DONNÉES DE SANTÉ**

Le DMP est un carnet de santé informatisé et sécurisé, accessible sur internet. Il est administré par l'Assurance Maladie : Le code de santé publique prévoit que les professionnels de santé doivent reporter dans le DMP tous les éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination de vos soins et de votre prise en charge. À tout moment, vous pouvez alimenter votre DMP (déclarer votre personne de confiance, un don d'organe, rédiger vos directives anticipées...); supprimer certains des documents qu'il contient ou masquer certaines informations; paramétrer qui y a accès.

## MON ESPACE SANTÉ

Depuis début 2022, il est intégré à Mon espace santé, un nouveau service sécurisé qui permet à chacun d'être acteur de sa santé au quotidien en donnant l'accès : au DMP, à une messagerie sécurisée, à un agenda de santé, et à un catalogue d'applications référencées par l'État. Plus d'informations : <https://www.monespacesante.fr/>

## RECHERCHE

Dans le cadre du Programme de Médicalisation du Système d'Information (PMSI) vos données personnelles font l'objet d'une Méthodologie de Recherche (MR05) déclarée à la Commission Nationale Informatique et Libertés et accessible sur [www.indsante.fr](http://www.indsante.fr) Les finalités sont la planification et la valorisation de l'offre de soins ainsi que les études médico-économiques.

A ce titre vous avez des droits d'accès, de rectification et d'opposition qui s'exercent auprès du directeur de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance maladie obligatoire auquel vous êtes rattachés.

## NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil et/ou à l'infirmier(e) de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat.

Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

## PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation. Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté.

Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par l'Hôpital Privé d'Evry.

Cette désignation est révocable à tout moment.

Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

## SECRET MÉDICAL

L'Hôpital Privé d'Evry et l'ensemble de son personnel sont soumis au secret médical : ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la confidentialité des informations vous concernant.

Le Secret Médical n'est pas opposable au patient : les praticiens de l'Hôpital Privé d'Evry assurent, dans le respect des règles déontologiques qui sont applicables, l'information des personnes soignées. Le personnel paramédical (infirmières, aides-soignantes, kinésithérapeutes...) participe à cette information dans son domaine de compétence et dans le respect de ses propres règles professionnelles.



## QUALITÉ & GESTION DES RISQUES



Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des soins et la mise en place d'une dynamique de progrès. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le ministère de la santé. La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS). Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé.

Cette certification concerne la totalité des activités, qu'il s'agisse de l'organisation des soins, des prestations médico- techniques, de l'offre hôtelière ou logistique, de la politique managériale ou encore de la qualité et de la gestion des risques.

Pour nos patients, il s'agit de la garantie officiellement établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge médicale, soignante, médico-technique et hôtelière.

Les rapports de certification de l'Hôpital Privé d'Evry sont consultables sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

### **IQSS : INDICATEUR DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS**

La HAS développe et généralise, depuis 2008, le recueil de données et d'informations provenant de tous les établissements de santé. Ces indicateurs donnent une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettent des comparaisons nationales.

Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, via les sites internet de l'établissement et de la HAS ([www.has.fr](http://www.has.fr)). L'Hôpital Privé d'Evry mène une politique de contrôle et de gestion des risques au sein de son établissement afin d'anticiper et/ou de minimiser les dommages et événements indésirables pouvant survenir aux patients, visiteurs, professionnels ou aux biens de l'établissement. Ces actions sont pilotées par un comité de coordination dont l'objectif est de fédérer les acteurs les moyens et les actions dans ce domaine. Cette coordination intègre la gestion des risques et la gestion des vigilances sanitaires et s'articule aussi avec les structures développant les démarches d'amélioration continue de la qualité.

# Hygiène des mains



par friction hydroalcoolique



1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer



# Usagers, vos droits

## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux

Ministère de la Santé et des Solidarités



Toute personne est libre de choisir l'établissement où elle souhaite être prise en charge, dans la limite des capacités de soins de l'établissement. Elle a le droit de choisir son médecin traitant et son établissement de soins de suite et de rééducation.



Les établissements de soins de suite et de rééducation doivent offrir des soins de qualité et des services adaptés aux besoins des personnes hospitalisées. Ils doivent être accessibles à tous, sans discrimination.



L'information doit être accessible et compréhensible. Les personnes hospitalisées ont le droit de recevoir des informations claires et complètes sur leur état de santé et les soins qu'elles reçoivent.



Le médecin traitant ne peut être remplacé sans son accord. Les personnes hospitalisées ont le droit de participer aux décisions concernant leur santé et de donner leur consentement éclairé.



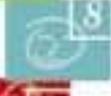
Un consentement éclairé est nécessaire pour la réalisation de soins, de procédures médicales, de prélèvements, de produits du corps humain et de transfusions de sang.



Un médecin d'origine étrangère peut exercer ses fonctions en France. Les personnes hospitalisées ont le droit de bénéficier des soins de qualité et de l'expertise internationale.



La personne hospitalisée peut, sauf restrictions prévues par la loi, bénéficier de l'aide sociale et de l'aide médicale de l'État.



La personne hospitalisée a le droit de bénéficier de soins de qualité et de l'expertise internationale.

Elle a le droit de bénéficier de soins de qualité et de l'expertise internationale.



Le médecin traitant doit être informé de l'état de santé de la personne hospitalisée. Les personnes hospitalisées ont le droit de bénéficier de soins de qualité et de l'expertise internationale.



La personne hospitalisée a le droit de bénéficier de soins de qualité et de l'expertise internationale.



La personne hospitalisée a le droit de bénéficier de soins de qualité et de l'expertise internationale.

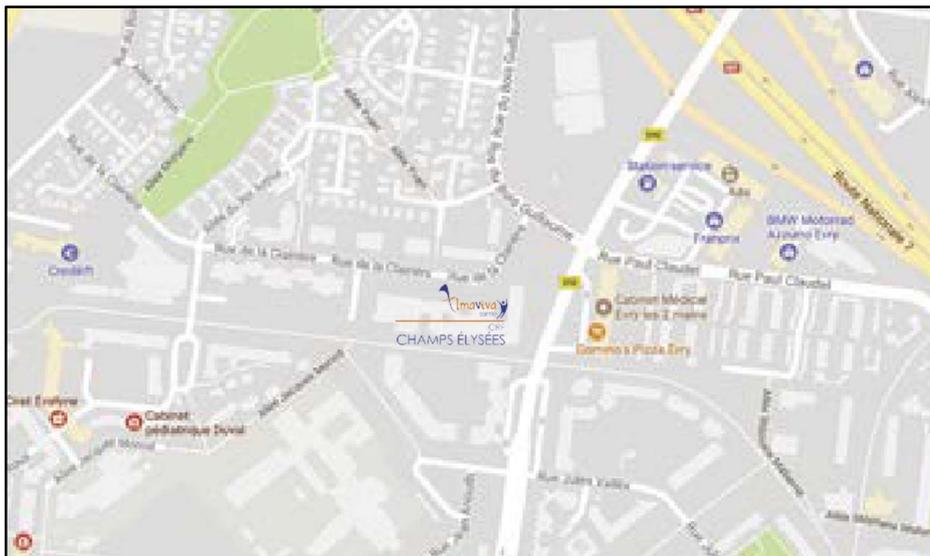
Le médecin traitant doit être informé de l'état de santé de la personne hospitalisée.

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Ministère de la Santé et des Solidarités



# MOYENS D'ACCÈS



Situé au Sud-Est de la région Île-de-France, à 28km au sud de Paris, l'Hôpital Privé d'Evry est situé à l'angle de la rue de la Clairière et du boulevard des Champs Élysées.

### Accès par la route :

En venant de Paris, suivre l'A6 direction Lyon puis la N7, direction Champs Élysées.

### Accès par le train :

#### Ligne D du RER

Gare de Lyon direction Corbeil-Essonnes ou Malesherbes.

Descendre à la station Evry-Courcouronnes ou Orangis Bois de l'Épine située à 25 minutes à pied du Centre.

### Accès par le Bus :

À partir d'Orangis Bois de l'Épine, prendre le « 405 » direction Corbeil Essonne

À partir d'Evry-Courcouronnes, prendre le « 408 » direction Evry Bois de Fer ou le « 405 » direction Ris-Orangis Bois de l'Épine ou le « 407 » direction Ris Orangis RER arrêt Bois Guillaume.

### Coordonnées GPS :

lat : 48.634296 - lng : 2.425355



HÔPITAL PRIVÉ  
D'EVRY

1-5, rue de la Clairière - 91024 Évry Cedex

Tél. 01 69 47 63 63

Fax 01 69 47 63 50

contact.evry@almaviva-sante.com

www.hopitalprivееvry.fr -  almaviva sante